

Parlement britannique



**Parlement canadien** 



Capitole américain

## Le Canada trouve sa place entre deux géants

De la conquête de la Nouvelle-France par Wolfe en 1759-1760 à la Seconde Guerre mondiale, la Grande-Bretagne était officiellement responsable des relations extérieures du Canada. C'est ce qui explique qu'au moment de la Confédération, notre constitution ne faisait pas mention de la question des relations extérieures.



Le gouverneur général britannique lord Grey (vers 1906)

Les représentants canadiens à Londres et à Paris n'eurent droit à un statut diplomatique qu'au milieu des années 1920. Les délégués commerciaux n'avaient eux non plus aucun statut diplomatique. Jusqu'en 1927, c'est là que s'arrêtait la représentation canadienne à l'étranger.

Les relations du Canada avec les États-Unis relevaient du gouverneur général britannique, de l'ambassade

britannique à Washington et du secrétaire aux Affaires extérieures à Londres. Les traités ne concernant que le Canada et les États-Unis, tels que le différend sur la frontière de l'Alaska et la gestion des cours d'eau, étaient négociés et signés par les Britanniques.

Le Canada commença à s'affirmer au cours des Conférences impériales. Alors que Londres envisageait un empire plus centralisé, le premier ministre Wilfrid Laurier déclarait que le Canada avait son autonomie et comptait la conserver. C'est Laurier qui créa le ministère des Affaires extérieures en 1909. En 1912, son successeur, Robert Borden, insista aussi pour que le Canada ait son mot à dire dans l'élaboration de la politique impériale.

Cela arriva lors de la Première Guerre mondiale. En 1917, le contingent canadien était devenu une armée à part entière avec son propre commandant. Borden croyait que les sacrifices occasionnés par la guerre avaient été le prix à payer pour que le Canada prenne sa place dans les affaires mondiales. Lors de la Conférence de paix de Paris en 1919, il fit reconnaître le Canada comme nation autonome au sein du Commonwealth. Ce fut dans ces circonstances que le Canada se joignit à la Société des Nations.

En 1923, le premier ministre Mackenzie King refusa d'inclure les Britanniques dans les négociations d'un accord entre le Canada et les États-Unis pour la protection de la pêche au flétan, indiquant qu'il ne s'agissait que d'affaires nord-américaines. Cela fut le premier traité international signé par le Canada sans l'intervention des Britanniques.

L'adoption en 1931 du Statut de Westminster confirma le droit du Canada à mener indépendamment ses relations extérieures. La Seconde Guerre mondiale fut un tournant décisif pour le Canada : malgré son appui indéfectible envers les efforts de guerre britanniques, le Canada renforça ses relations avec les États-Unis. En 1940, une Commission permanente mixte de défense fut créée et, en 1941, la production militaire en temps de guerre fut intégrée. Après la guerre, le Canada maintint et élargit ses relations économiques et militaires avec les États-Unis. En 1958, l'accord NORAD, un plan commun de défense aérienne, fut signé.

Des tensions se sont toutefois fait sentir par la suite. Au début des années 1960, il y avait une antipathie réciproque entre le premier ministre John Diefenbaker et le président John F. Kennedy. Le fait que Diefenbaker refusait de doter les Forces canadiennes d'armes nucléaires était un sujet de dissension. Les tensions continuèrent à planer au milieu des années 1960 alors que le premier ministre Lester B. Pearson s'opposa ouvertement à l'intervention américaine au Vietnam.

Les relations restèrent tendues dans les années 1970 avec l'adoption des politiques économiques nationalistes du premier ministre Pierre Elliot Trudeau. La situation demeura inchangée même lorsque Washington fit une intervention pour que le Canada ait un siège au G-7 (maintenant le G-8). Ce n'est en 1984, lors de l'élection du gouvernement conservateur de Brian Mulroney, qu'un rapproche-

ment s'est opéré entre les deux pays. Il a atteint son point culminant avec la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis qui entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989.



Le premier ministre

John Diefenbaker avec le

président John Kennedy et

leurs épouses à Ottawa en 1962

Le premier ministre Lester B. Pearson et le président Lyndon B. Johnson signant le Pacte de l'automobile canado-américain, le 15 janvier 1965, au ranch LBJ, Johnson City, Texas

Malgré un certain nombre de différends, le commerce bilatéral s'est développé de façon spectaculaire : environ 85 p. 100 des exportations canadiennes se destinent vers les États-Unis. Ce phénomène porte certains observateurs à croire que l'intégration du Canada aux États-Unis est inévitable. Le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy ne partage pas ce point de vue. Bien qu'il encourage une approche plus coordonnée pour s'attaquer aux menaces communes telles que le terrorisme, les immigrants illégaux et les drogues, il estime que le Canada et les États-Unis resteront deux fières nations souveraines et que leur frontière commune, la plus longue frontière non protégée au monde, demeurera le symbole des liens étroits qui les unissent.